

Postes		Au 31/12/23	Au 31/12/22
Ventes de marchandises Production vendue : - Ventes - Travaux - Prestations de services	France		
	Exportation		
		5 393 271,00	17 483 920,19
	619 868,04	54 815 499,52	50 126 567,75
Sous-total - Chiffre d'affaires net	619 868,04	59 588 902,48	60 208 770,52
Production stockée :			
- En-cours de production de biens		-1 289,36	1 142,66
- En-cours de production de services			
- Produits			
Production immobilisée		0,00	0,00
Subventions d'exploitation		8 000,00	0,00
Reprises sur amortissements et provisions des immobilisations			
Reprises sur autres provisions		1 968 463,39	10 644 756,65
Transferts de charges			
Autres produits		970 849,96	2 340 795,83
Sous-total		2 946 023,99	12 986 695,14
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>		<b>63 154 794,51</b>	<b>80 597 183,08</b>
Coût d'achat des marchandises vendues dans l'exercice :			
- Achats de marchandises			
- Variation de stock			
Consommations de l'exercice en provenance des tiers :			
- Achats stockés de matières premières			
- Achats stockés d'autres approvisionnements			
- Variation de stock			
- Achats de sous-traitance		35 949 763,50	45 467 866,52
- Achats non stockés de matières et fournitures		1 233 244,69	2 159 735,39
- Services extérieurs : - Personnel extérieur		8 881 195,66	9 760 764,49
- Autres		10 870 064,68	10 495 070,10
Impôts, taxes et versements assimilés :			
- Sur rémunérations		66 158,97	90 827,77
- Autres		196 413,99	205 076,00
Charges de personnel :			
- Salaires et traitements		2 563 029,59	1 891 399,02
- Charges sociales		1 116 278,63	839 911,63
Dotations d'exploitation aux amortissements et aux provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		120 180,43	61 564,29
- Sur immobilisations : dotations aux provisions			
- Sur actif circulant : dotations aux provisions			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		137 499,77	3 508 879,19
Autres charges		1 791 038,01	5 486 057,83
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>		<b>62 924 867,92</b>	<b>79 967 152,23</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>229 926,59</b>	<b>630 030,85</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :			
- Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		5	
- Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		{OPEN}	

**COMPTE DE RESULTAT 2023 - TRS AMDC2 SAS - en €**

Postes	Au 31/12/23	Au 31/12/22
Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions Transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 181 539,87 132 926,62 258 767,54 0,00	42 964,98 444 783,87 365 004,10 0,00
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>3 573 234,03</b>	<b>852 752,95</b>
Dotations financières aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	68 012,36 618 194,33 105 878,84 0,00	91 489,54 1 105 287,24 228 014,66 0,00
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>792 085,53</b>	<b>1 424 791,44</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>2 781 148,50</b>	<b>-572 038,49</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>3 011 075,09</b>	<b>57 992,36</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital : - Produits des cessions d'éléments d'actif - Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice - Autres Plus-values sur cessions d'apports Reprises sur provisions Transferts de charges	217 258,64 0,00	126 138,00 113 984,02
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>217 258,64</b>	<b>240 122,02</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital : - Valeur comptable des éléments immobilisés et financiers cédés - Autres	1686,39 0,00	115 915,02
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions : - Dotations aux provisions réglementées - Dotations aux amortissements - Dotations aux autres provisions	138 715,64	126 138,00
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>140 402,03</b>	<b>242 053,02</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>76 856,61</b>	<b>-1 931,00</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>66 945 287,18</b>	<b>81 690 058,05</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>63 857 355,48</b>	<b>81 633 996,69</b>
<b>5. BENEFICE OU PERTE</b>	<b>3 087 931,70</b>	<b>56 061,36</b>

  
**ThalesRaytheonSystems**

**THALES RAYTHEON SYSTEMS AIR and MISSILE  
DEFENSE COMMAND AND CONTROL (TRS AMDC2)**

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Pour copie certifiée conforme  
Jean-Christophe Bouteiller



**ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2023**

## SOMMAIRE

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	5
ANNEXE	7

**BILAN ACTIF 2023 - TRS AMDC2 - en €**

Postes	Au 31/12/23			Au 31/12/22
	Brut	Amortis. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions, brevets et droits similaires	1 781 945,81	1 781 945,81	0,00	0,00
A Fonds commercial				
C Autres immobilisations incorporelles				
T Immobilisations incorporelles en-cours				
I Avances et acomptes sur immo incorporelles				
F				
Terrains				
Constructions	766 673,84	766 673,84	0,00	0,00
I Installations techniques, mat.& outillage industriels	834 466,45	799 102,15	35 364,30	55 596,23
M Autres immobilisations corporelles	566 458,68	275 798,14	290 660,54	219 628,27
M Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	48 251,24
O Avances et acomptes				
B				
I Participations				
L Créances rattachées à des participations				
I Autres titres immobilisés				
S Prêts				
E Autres immobilisations financières				
<b>Total I</b>	<b>3 949 544,78</b>	<b>3 623 519,94</b>	<b>326 024,84</b>	<b>323 475,74</b>
Matières premières & autres approvisionnements				
A En-cours de production de biens	596,38	0,00	596,38	404,94
C En-cours de production de services				
T Produits intermédiaires et finis				
I Marchandises				
F				
Sous-total	596,38	0,00	596,38	404,94
C Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00	0,00	3 296 350,31
I				
R Créances clients et comptes rattachés	33 494 071,33	0,00	33 494 071,33	45 962 511,68
C Autres créances	11 010 056,82	0,00	11 010 056,82	11 603 365,50
U Capital souscrit et appelé, non versé				
L				
A Valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	0,00
N Disponibilités	4 850 282,35	0,00	4 850 282,35	20 436 040,25
T				
Charges constatées d'avance	1 535 182,78	0,00	1 535 182,78	3 220 747,96
<b>Total II</b>	<b>50 890 189,66</b>	<b>0,00</b>	<b>50 890 189,66</b>	<b>84 519 420,64</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)	43 125,34	0,00	43 125,34	84 292,62
<b>Total général (0 à V)</b>	<b>54 882 859,78</b>	<b>3 623 519,94</b>	<b>51 259 339,84</b>	<b>84 927 189,00</b>

**BILAN PASSIF 2023 - TRS AMDC2 SAS - en €**

Postes		Au 31/12/23	Au 31/12/22
C	Capital social (Dont versé : 123 840 €)	123 840,00	123 840,00
A	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
P	Ecarts de réévaluation		
.	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
P	Réserves réglementées		0,00
R	Autres réserves		
O	Report à nouveau	-23 975,99	-30 880 037,35
P	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 087 931,70	56 061,36
R	Subventions d'investissements		
E	Provisions réglementées		
S			
	<b>Total I</b>	<b>3 187 795,71</b>	<b>-30 700 135,99</b>
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total II</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Provisions pour risques	1 679 499,66	3 516 512,17
	Provisions pour charges	823 861,59	744 011,32
	<b>Total III</b>	<b>2 503 361,25</b>	<b>4 260 523,49</b>
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 000 000,00	26 304 204,63
D	Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00
E			
T	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	367 631,96	367 631,96
T			
E	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 775 167,86	72 597 388,78
S	Dettes fiscales et sociales	3 339 856,66	1 219 412,53
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00
	Dettes fiscales (impôt sur les bénéfices)		
	Autres dettes	373 346,75	48 336,67
	Produits constatés d'avance	10 645 196,04	10 697 063,92
	<b>Total IV</b>	<b>45 501 199,27</b>	<b>111 234 038,49</b>
	Ecarts de conversion passif	66 983,61	132 763,01
	<b>Total V</b>	<b>66 983,61</b>	<b>132 763,01</b>
	<b>Total général (I à V)</b>	<b>51 259 339,84</b>	<b>84 927 189,00</b>

## ANNEXE CONCERNANT L'EXERCICE 2023

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels : Elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'informations qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils ont une importance significative. Les notes sont regroupées sous les titres suivants :

### SOMMAIRE

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE	8
NOTE 2 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2023	11
NOTE 3 : CONTEXTE ET HYPOTHESE DES CONTRATS RELATIFS AU PROGRAMME ACCS LOC1	12
NOTE 4 : ACTIF IMMOBILISE	13
NOTE 5 : ACTIF CIRCULANT	14
NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES	14
NOTE 7 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGE	15
NOTE 8 : DETTES	17
NOTE 9 : PRODUITS ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	18
NOTE 10 : ECARTS DE CONVERSION	18
NOTE 11 : PARTIES LIEES	18
NOTE 12 : ENGAGEMENT HORS BILAN	19
NOTE 13 : INCIDENCES FISCALES	20
NOTE 14 : INFORMATIONS SECTORIELLES	21
NOTE 15 : EFFECTIFS	21
NOTE 16 : CONSOLIDATION	21
NOTE 17 : INFORMATION RELATIVE A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS	22
NOTE 18 : INFORMATION RELATIVE A LA REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	22
NOTE 19 : EVENEMENTS SUBSEQUENTS	22

Sauf indication particulière, les montants sont exprimés en milliers d'Euros.

## **NOTE 1 : Principes comptables mis en œuvre**

Les comptes sociaux annuels de TRS AMDC2 sont établis selon les principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions du Plan Comptable Général, tels que définis dans le règlement ANC n°2016-07 et qui modifie le règlement ANC n°2014-03.

Ces principes sont détaillés dans chacune des notes ci-après.

Les comptes présentés au titre de l'exercice 2023 sont comparables à ceux présentés au titre de l'exercice 2022 dans leurs méthodes d'établissement.

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros (K€) à l'exception des informations par action.

### **NOTE 1.1. Immobilisations incorporelles :**

Les frais d'établissement sont amortis dans un délai maximum de 5 ans.

Les frais de recherche et de développement ne sont jamais immobilisés.

Les logiciels acquis sont amortis sur une durée d'utilisation du bien dans le temps pour répondre aux besoins de l'entreprise ou des clients (à usage interne ou commercial).

### **NOTE 1.2. Immobilisations corporelles :**

La société a intégré les nouvelles dispositions réglementaires au 1er janvier 2005 portant sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs (règlement CRC 2004-06) et leur amortissement ou dépréciation (règlement CRC 2002-10). La société a globalement opté pour l'application de la méthode prospective. La société a appliqué le règlement ANC n°2015-06, modifiant le règlement ANC n°2014-03, portant sur la notion de durée d'utilisation limitée ou non des actifs incorporels et corporels pour qualifier leur caractère immobilisable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à leur valeur d'apport ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) permettant de prendre en compte la dépréciation économique des immobilisations. Les plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés sont comprises dans le « Résultat exceptionnel ».

Les durées et modes habituels d'amortissement pratiqués sont résumés ci-dessous :

- Constructions	20 ans L
- Machines-outils, matériels, outillages industriels	3 à 10 ans D
- Matériel de transport	4 et 5 ans L et D
- Mobilier	10 ans L
- Matériel administratif	3 à 5 ans D
- Agencement des constructions, installations générales	5 et 10 ans L et D

### **NOTE 1.3. Immobilisations financières :**

Les dépôts bancaires à terme qui ne peuvent être débloqués et qui ne peuvent être remboursés dans un bref délai sont considérés comme des créances et à ce titre classés en immobilisations financières.

### **NOTE 1.4. Stocks et en-cours :**

Les stocks sont évalués à leur coût de revient. Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient devient supérieur à la valeur nette de réalisation, notamment en raison de leur obsolescence ou de leurs perspectives de vente. Les en-cours, produits semi-finis et produits finis sont évalués au coût direct des matières premières, de la main d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels et de tous les autres coûts directement affectables aux contrats. Conformément à la pratique de ce type d'industrie, les en-cours incluent des coûts qui se rapportent à des contrats dont les cycles de production excèdent une année.

### **NOTE 1.5. Créances à moyen et long terme :**

Les créances à moyen et long terme non productives d'intérêts ou productives d'un intérêt à un taux préférentiel font l'objet d'une actualisation.

Une dépréciation est constituée sur la base de la meilleure estimation possible du risque de recouvrabilité de ces créances, dès lors que leur valeur nominale devient inférieure à leur valeur nette de réalisation.

### **NOTE 1.6. Valeurs mobilières de placement :**

La trésorerie disponible en Euros est placée sous forme de parts de fonds commun de placement. Les cessions sont enregistrées selon la méthode FIFO dans le « Résultat financier ».

### **NOTE 1.7. Provisions pour risques et charges :**

La société procède au recensement et à la revue régulière des litiges en cours et constitue le cas échéant des provisions comptables jugées raisonnables.

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, qui sont nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation est incertaine.

Il s'agit essentiellement des risques et charges suivants :

- **Pertes à terminaison sur contrats de longue durée**

Ces provisions couvrent les pertes probables sur contrats en carnet de commandes ou en cours. Elles sont constituées au cours de l'exercice où la perte devient prévisible et pour la totalité de celle-ci.

- **Pénalités sur travaux facturés :**

Ces provisions sont comptabilisées à hauteur du risque prévisible, que les pénalités aient ou non été précomptées par le client.

- **Retraite du personnel :**

La société provisionne les indemnités de fin de carrière. La méthode retenue prend en compte les droits acquis à la date d'évaluation et les évolutions futures des salaires.

- **Médaille du travail et semaine exceptionnelle de congés payés pour 35 ans d'ancienneté :**

Les engagements de la société vis-à-vis de ses salariés sur des avantages à long terme tels que les médailles du travail et la semaine des 35 ans d'ancienneté sont provisionnés dans les comptes.

- **Autres risques :**

Voir Note 3.

**NOTE 1.8. Contrats de longue durée :**

Le chiffre d'affaires portant sur les contrats à long terme est dégagé au fur et à mesure de l'avancement des dépenses en application de la méthode à l'avancement.

Si des produits sont facturés sans que la totalité des travaux soit achevée, des produits constatés d'avance sont comptabilisés.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue. L'estimation des travaux restant à effectuer ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsqu'il est hautement probable que celles-ci seront acceptées par le client.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

Les paiements partiels reçus sur contrats à long terme sont présentés en « Avances et acomptes reçus sur commandes en cours ».

**NOTE 1.9. Comptabilisation des opérations en devises :**

- **Dettes et créances en devises :**

Pour les contrats portant sur l'activité historique de la société, les dettes et créances en devises sont converties en Euros sur la base du cours de change à la clôture, l'écart étant porté dans un compte d'ordre à l'actif ou au passif du bilan selon qu'il s'agisse d'une perte ou d'un profit potentiel.

Les écarts de change défavorables font l'objet de provisions pour risques dotées pour leur totalité sur l'exercice de leur constatation.

Les résultats dégagés sur les opérations de change ont été comptabilisés en résultat financier.

Pour les contrats OTAN, ces derniers prévoient des paiements en devises et des lots sous-traités dans ces mêmes devises. Ainsi, à terminaison, il n'existe pas de risque de change. En outre, les clauses contractuelles

avec les fournisseurs prévoient une concomitance des échéances de décaissements avec celles des encaissements du client, permettant un raisonnement similaire à un positionnement net global en devises.

- **Comptes bancaires en devises :**

Les comptes bancaires en devises sont évalués au dernier cours de change au comptant.  
Les écarts de change sur les comptes bancaires sont constatés en résultat financier.

**NOTE 1.10. Impôt sur les bénéfices :**

L'impôt comptabilisé en charge correspond au seul impôt exigible. Il n'est pas tenu compte de l'impôt différé résultant de différences temporaires entre le résultat comptable et la base de calcul de l'impôt sur les sociétés.

**NOTE 1.11. Principales sources d'estimation :**

La préparation des comptes de la société conduit à effectuer des estimations et à retenir des hypothèses qui ont une incidence sur l'évaluation des résultats, des actifs et des passifs. Ces estimations sont fondées sur son expérience passée et intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture ainsi que les informations disponibles à la date de préparation des états financiers.

Dans le contexte économique mondial actuel, le degré de volatilité et le manque de visibilité sont historiquement élevés. Certains faits et circonstances à venir pourraient en conséquence conduire à des changements d'estimations ou d'hypothèses qui affecteraient la situation financière et le compte de résultat, en particulier sur les sujets suivants :

- **Contrats de construction**

La comptabilisation des produits et charges relatifs aux contrats de construction est basée sur l'estimation des résultats à terminaison de ces contrats (note 3). Ces estimations sont réalisées par les personnes en charge sous le contrôle de la Direction Générale, selon les procédures en vigueur.

- **Retraites et autres avantages à long terme**

Les engagements de retraite sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles selon les modalités décrites dans la note 7. Les hypothèses actuarielles retenues par la société (taux d'actualisation, rendement attendu des placements, augmentations futures des salaires, taux de rotation du personnel, table de mortalité...) sont revues chaque année avec les actuaires du groupe Thales.

- **Risques et litiges**

La société procède au recensement et à la revue régulière des litiges en cours, et constitue le cas échéant des provisions comptables jugées raisonnables. Les incertitudes éventuelles relatives aux litiges en cours sont décrites dans la note 7.

**NOTE 2 : Faits significatifs de l'exercice 2023**

Pour le contrat ISS, la version RC9 a été déployée sous différentes formes sur la plupart des sites ACCS Solaris. Une première version ISS x86 a été développée en partant de la version Addendum 3 PSA et avec des évolutions supplémentaires.

Pour le contrat Réplication, le Portugal a terminé le déploiement du VCS et terminera la phase de garantie fin 2024. L'avenant attendu pour la clôture des activités sur le site de Boleslav a été retardé à début 2024. Les activités opérationnelles ont continué sur les sites de Larissa en Grèce, de Veszprem en Hongrie et d'Eskisehir en Turquie. Il est prévu qu'elles se terminent au 1er trimestre 2024 et doivent être suivies par des phases de garantie. Des discussions engagées début 2024 pourraient permettre une clôture anticipée de certains sites Réplication.

Le contrat Addendum 3 a réussi le jalon principal Provisional Site Acceptance (PSA) en avril 2023 dont la phase de garantie a été clôturée le 6 janvier 2024. Les travaux résiduels se concentrent sur le dernier jalon contractuel de la Final Site Acceptance (FSA).

### **NOTE 3 : Contexte et hypothèse des contrats relatifs au programme ACCS LOC1**

Pour rappel, les accords entre les deux actionnaires de la Société prévoient une répartition spécifique des pertes sur les sites français du contrat ACCS LOC1 (site de validation de Lyon-Mont-Verdun et site de Replication de Cinq-Mars-La-Pile) à partir du 31 décembre 2017. Les pertes à terminaison du contrat ACCS LOC1 incluant les provisions pour risques et pénalités de retard prises en compte par la société au 31 décembre 2017 s'élevaient à (297) M€ (date de référence). Pour les pertes à terminaison supplémentaires et jusqu'à (50) M€ sur les sites français du contrat ACCS LOC1, deux tiers des pertes seront supportées par Thales tandis que les pertes restantes seront supportées par Raytheon. Si les pertes supplémentaires sont supérieures à 50 millions d'euros sur les sites français du contrat ACCS LOC1, Thales doit prendre en charge le montant des pertes excédant 50 M€. Les discussions avec la DGA sur les conditions de clôture des contrats France 1999 et 2008 se sont conclues définitivement au cours de l'année 2021.

Le contrat Replication a franchi de nouveaux jalons significatifs en 2023 mais les incertitudes liées à la fin de ce contrat demeurent importantes. Dans ce cadre, la société dispose d'une enveloppe de provision pour risques programmes de 1,3 M€ afin de couvrir ces risques.

Au cours de l'exercice 2023, une perte complémentaire de (2,1) M€ a été constatée sur le contrat ACCS LOC1, supportées à 67% par Thales et la partie restante par Raytheon.

Au 31 décembre 2023, le scénario retenu par la société conduit à une perte à terminaison estimée à 364,6 m€ (au taux de change initial\*) et inclut 1,3 millions d'euros de provisions pour risques programmes.

La fourchette des risques est comprise entre 1,3 M€ et 6,2 M€ conduisant à une perte comprise entre 364,6 M€ et 370,8 M€ (au taux de change initial \*).

\*Taux de change initial LOC1 (« taux de change initial ») est défini comme suit :

<b>INITIAL EXCHANGE RATE - LOC1</b>	USD	GBP
CORE	0,93327	1,50195
CORE - HW upgrade & Ger. HW upgrade	0,74074	
REPLICATIONS	0,70530	1,43510

## NOTE 4 : Actif immobilisé

### NOTE 4.1. Etat de l'actif immobilisé :

Les variations ayant affecté, au cours de l'exercice, la valeur brute des diverses rubriques de l'actif immobilisé, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Actif immobilisé	01/01/2023	Acquisitions	Cessions	Reclassements - Mouvements de poste à poste	31/12/2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 782</b>				<b>1 782</b>
Concessions, brevets et droits similaires	1 782				1 782
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 499</b>	<b>305</b>	<b>1 455</b>	<b>181</b>	<b>2 167</b>
Constructions	859		92		767
Installations techniques, matériel & outillage industriel	2 052		1 218		834
Installations générales, agencements, aménagements divers	0				0
Matériel de bureau informatique, mobilier	539	172	145		566
Immobilisations corporelles en cours	48	133		181	0
Immobilisations financières	0				0
<b>Total</b>	<b>5 281</b>	<b>305</b>	<b>1 455</b>	<b>181</b>	<b>3 950</b>

### NOTE 4.2. Etat des amortissements :

Les variations ayant affecté, au cours de l'exercice, les amortissements des immobilisations, sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Amortissement	01/01/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassements - Mouvements de poste à poste	31/12/2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 782</b>				<b>1 782</b>
Concessions, brevets et droits similaires	1 782				1 782
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 175</b>	<b>120</b>	<b>1 453</b>		<b>1 842</b>
Constructions	859		92		767
Installations techniques, matériel & outillage industriel	1 996	20	1 217		799
Installations générales, agencements, aménagements divers	36	21			57
Matériel de bureau informatique, mobilier	284	79	144		219
<b>Total</b>	<b>4 957</b>	<b>120</b>	<b>1 453</b>	<b>0</b>	<b>3 624</b>

**NOTE 4.3. Autres commentaires concernant l'actif immobilisé :**

La société ne consent aucune avance ni aucun crédit à ses dirigeants sociaux.

**NOTE 5 : Actif circulant**

Les avances et acomptes versés sur commandes s'élèvent à 0 K€.

Les créances clients sont toutes à moins d'un an sauf les retenues de garanties sur le client France qui seront réglées à la fin de la période de garantie.

D'un montant de 33 494 Keuros, elles sont constituées :

- de factures à établir (avancement des contrats) pour 22 174 Keuros ;
- de factures établies pour 10 236 Keuros (dont 644 Keuros avec des entreprises liées) ;
- des retenues de garanties sur le client France pour 1 084 Keuros.

Les autres créances s'élèvent à 11 010 Keuros et sont principalement constituées :

- d'avances consenties au personnel pour 13 Keuros (créances à plus d'un an pour 0 Keuros) ;
- de créances de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi pour 0 Keuros (créances à plus d'un an pour 0 Keuros) ;
- de créances de TVA française pour 10 173 Keuros ;
- de créances diverses pour 824 Keuros ;

Les disponibilités sont constituées d'Euros ainsi que de Dollars US et de Livres Sterling placés sur des comptes bancaires en devises rémunérés.

Les valeurs mobilières de placement concernent des fonds communs de placement.

**NOTE 6 : Capitaux propres**

Les variations ayant affecté les capitaux propres dans l'exercice sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous :

Capitaux propres	01/01/2023	Affectation du Résultat 2022	Augmentation de capital	Diminution de capital	Résultat 2023	31/12/2023
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Capital social	124		30 800	-30 800		124
Prime de fusion	-					-
Réserve légale	-					-
Réserve indisponible	-					-
Report à nouveau	-30 880	56		30 800		-24
Résultat de l'exercice	56	-56			3 088	3 088
<b>Total</b>	<b>-30 700</b>	<b>-</b>	<b>30 800</b>	<b>-</b>	<b>3 088</b>	<b>3 188</b>

Au 31 décembre 2023, le capital social est divisé en 7.740 actions d'une valeur nominale de 16 Euros. Il est détenu à 50 % par Thales LAS France, en France et à 50% par Raytheon Mena Group Limited, au Royaume Uni.

Par Décision Collective des Associés en date du 13 novembre 2023, il a été procédé à :

- une augmentation du capital social de 30 800 Keuros pour le porter de 124 Keuros à 30 924 Keuros par émission de 1 925 000 actions nouvelles de 16 euros chacune.
- puis une réduction du capital social de 30 800 Keuros par voie d'annulation de 1 925 000 actions. Cette réduction du capital a été réalisée par imputation à concurrence de 30 800 Keuros sur les pertes telles qu'elles apparaissent au report à nouveau débiteur, après affectation du résultat de l'exercice 2022.

#### NOTE 7 : Provisions pour risque et charge

Les variations ayant affecté les provisions pour risques et charges dans l'exercice sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous :

Provisions	01/01/2023	Dotations	Reprise provisions utilisées	Reprise provision non utilisée	31/12/2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Provisions pour risque</b>	<b>3 517</b>	<b>140</b>	<b>1 977</b>	<b>0</b>	<b>1 679</b>
Provisions pour pertes sur marchés à terme	3 432	97	1 893		1 636
Provisions pour pénalités de retard	0				0
Provisions pour perte de change	84	43	84		43
Provisions pour autres risques	0				0
<b>Provisions pour charge</b>	<b>744</b>	<b>204</b>	<b>124</b>	<b>0</b>	<b>824</b>
Provisions pour pensions et obligations similaires (1)	744	204	124		824
<b>Total</b>	<b>4 261</b>	<b>344</b>	<b>2 101</b>	<b>0</b>	<b>2 503</b>

(1) Provisions pour pensions et obligations similaires : Ce poste comprend :

- 741 Keuros au titre des indemnités de fin de carrière ;
- 72 Keuros au titre des médailles du travail ;
- 11 Keuros au titre de la semaine exceptionnelle de congés payés pour 35 ans d'ancienneté.

- **Engagements de retraite et autres avantages au personnel :**

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme sont estimés sur des bases statistiques et actuarielle. Les hypothèses actuarielles retenues par la société (taux d'actualisation, rendement attendu des placements, augmentations futures des salaires, taux de rotation du personnel, tables de mortalité...) sont revues chaque année avec les actuaires du groupe Thales.

Le financement des retraites repose essentiellement sur des régimes de sécurité sociale de base (Sécurité sociale, régimes complémentaires obligatoires tels que l'ARRCO, l'AGIRC...) pour lesquels la charge de l'entreprise se limite aux cotisations versées. Celles-ci sont enregistrées dans l'exercice où elles sont encourues.

La société accorde à ses salariés des indemnités de fin de carrière ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail et semaine exceptionnelle de congés payés l'année où le salarié atteint ses 35 ans d'ancienneté dans le Groupe).

Conformément aux dispositions de la recommandation ANC 2013-02, ces avantages qualifiés de régimes à prestations définies, sont provisionnés dans les comptes sur la base d'une évaluation actuarielle, selon la méthode des unités de crédit projetées et en prenant en compte les évolutions de salaire. Cette méthode, qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des avantages auxquels ses états de service lui donneront droit à la date prévue, intègre des hypothèses d'actualisation financière, d'inflation, de mortalité, de rotation du personnel...

Afin de donner une meilleure information sur ses engagements liés aux indemnités de départ à la retraite, la Société a décidé d'appliquer la mise à jour du 5 novembre 2021 de la Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables. Elle a changé de méthode au 1er janvier 2021 en répartissant les droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

La société comptabilise ces régimes selon les modalités suivantes :

- Le coût des services rendus, représentatif de l'accroissement de l'engagement sur l'exercice, est enregistré en résultat d'exploitation ;
- La charge de désactualisation de l'engagement net, ainsi que les gains et pertes actuariels résultant de l'incidence des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur l'engagement net, sont enregistrés en résultat financier ;
- L'incidence des modifications de régimes issues de renégociations des avantages accordés affecte le résultat exceptionnel.

La répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies a les caractéristiques suivantes :

- les droits sont payables à la date de départ en retraite du salarié, sous réserve qu'il soit présent dans l'entreprise à cette date
- et
- le montant dépend de l'ancienneté du salarié à la date de départ en retraite
- et
- les droits sont plafonnés après un certain nombre d'années d'ancienneté avant le départ en retraite

L'application de cette décision conduit à répartir les droits projetés non pas sur la durée de présence des salariés dans l'entreprise mais sur les dernières années d'acquisition des droits en tenant compte le cas échéant des paliers d'acquisition.

Les provisions pour retraite et autres avantages au personnel s'analysent comme suit :

Provisions	2023			2022		
	Indemnités de fin de carrière	Avantages à long terme	Total	Indemnités de fin de carrière	Avantages à long terme	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Provision au 1er janvier (I)</b>	<b>-528</b>	<b>-52</b>	<b>-580</b>	<b>-1 087</b>	<b>-95</b>	<b>- 1 182</b>
<b>Coût normal de la période (a)</b>	<b>-35</b>	<b>-5</b>	<b>-40</b>	<b>-54</b>	<b>-6</b>	<b>-60</b>
Charge d'intérêt	-23	-2	-25	-7	-1	-8
Rendement attendu des placements	-	-	-	-	-	-
Amortissement des modifications de régimes	-	-	-	-	-	-
Gains – pertes actuarielles	40	9	49	387	26	413
<b>Total résultat financier (b)</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>24</b>	<b>381</b>	<b>25</b>	<b>406</b>
<b>Charge totale de la période (II) = (a) + (b)</b>	<b>-18</b>	<b>2</b>	<b>-16</b>	<b>327</b>	<b>19</b>	<b>346</b>
<b>Prestations et contributions versées (III)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>102</b>	<b>3</b>	<b>105</b>
<b>Autres (IV)</b>	<b>-387</b>	<b>-42</b>	<b>-428</b>	<b>131</b>	<b>21</b>	<b>152</b>
<b>Provision au 31 décembre (I)+(II)+(III)+(IV) (1)</b>	<b>-933</b>	<b>-92</b>	<b>-1 025</b>	<b>-528</b>	<b>-52</b>	<b>-580</b>

(1) Correspond aux engagements

Les hypothèses actuarielles utilisées pour la détermination des engagements sont les suivantes :

	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation	3,12%	3,71%
Taux d'inflation	2,22%	2,35%
Taux moyen d'augmentation des salaires	3,81%	3,94%
Espérance de durée de vie active moyenne résiduelle	6,76	12,62

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par les entreprises de première catégorie de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

#### NOTE 8 : Dettes

Les avances et acomptes clients d'un montant de 368 Keuros sont imputables selon les termes de livraisons des contrats. Le montant à plus d'un an ne peut être précisé compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les dates effectives de livraisons.

Les dettes fournisseurs d'un montant de 23 212 Keuros sont constituées :

- de charges à payer pour un montant de 21 094 Keuros (dont 20 291 Keuros avec des entreprises liées) constituées essentiellement de charges sur contrats, de charges de personnel et de charges de fonctionnement ;
- de factures reçues pour 2 118 Keuros (dont 1 208 Keuros avec des entreprises liées).

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit concernent une facilité de crédit de 6 000 Keuros.

Les autres dettes s'élèvent à 373 Keuros.

#### **NOTE 9 : Produits et charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance d'un montant de 1 512 Keuros sont essentiellement constituées de charges de sous-traitance et de charges de maintenance.

Les produits constatés d'avance d'un montant de 10 645 Keuros correspondent à une partie du chiffre d'affaires facturé.

#### **NOTE 10 : Ecart de conversion**

Les écarts de conversion actif d'un montant total de 43 Keuros portent sur :

- Les créances clients pour 33 Keuros.
- Les dettes fournisseurs pour 10 Keuros,

Les écarts de conversion passif d'un montant total de 67 Keuros portent sur :

- Les créances clients pour 64 Keuros.
- Les créances fournisseurs pour 3 Keuros.

#### **NOTE 11 : Parties liées**

Il n'est pas fait mention de transactions avec les parties liées autres que celle mentionnée ci-après car ces dernières ont été conclues à des conditions normales de marché ou parce qu'elles ne font pas partie du champ des transactions à mentionner.

Pour rappel, afin d'assurer la continuité de l'exécution du programme Air Command and Control Systems Level of Capability 1 (ACCS LOC 1) et compte tenu du changement de périmètre du contrat par rapport à la situation initiale, il a été décidé que Thales LAS France, en tant que sous-traitant et actionnaire de TRS AMDC2, supporte une partie des conséquences financières liées à ce changement.

Ainsi, deux conventions ont été conclues au cours de l'exercice 2023 entre les sociétés Thales LAS France SAS et TRS AMDC2.

Ces décisions se traduisent dans les comptes de l'exercice 2023 de la société par un abandon de créance de 723 Keuros enregistré en "Autres produits d'exploitation" et une annulation de charges à payer fournisseurs s'élevant à 2 895 Keuros, correspondant à des intérêts de retard.

## NOTE 12 : Engagement hors bilan

Les engagements financiers à la clôture des exercices 2023 et 2022 sont détaillés dans le tableau ci-dessous:

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2023	31/12/2022
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>47 357</b>	<b>47 357</b>
<u>Engagements irrévocables :</u>			
Loyers à verser (inclus engagements véhicules stés)	EUR	1 078	1 078
<u>Engagements financiers donnés :</u>			
Cautions bancaires (1)	EUR	41 814	41 814
	USD	4 381	4 381
	GBP	84	84
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>47 279</b>	<b>47 279</b>
Engagements commerciaux reçus	EUR	0	0
Engagements financiers reçus	EUR	41 814	41 814
	USD	4 381	4 381
	GBP	84	84
Garantie sur facilité de crédit (2) (montant autorisé)		1 000	1 000

(1) dont cautions de bonne exécution à hauteur de 45 877 Keuros ; de la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, TRS AMDC2 s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager son client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution.

(2) La société bénéficie actuellement d'une ligne de crédit (6 M€). Cette dernière a été renouvelée le 29 décembre 2023 pour une durée d'un mois renouvelable.

Les deux maisons mères Thales et Raytheon garantissent chacune à hauteur de 50 % le montant de découvert bancaire accordée par une banque, ainsi que les garanties fournies par TRS AMDC2 à l'OTAN. Par ailleurs, au titre du contrat NCIA, des contrats nationaux signés sur l'exercice 2000 et des 11 premiers sites de réplication attribués en 2009, la société s'est engagée vis-à-vis de l'OTAN à faire réaliser une partie des prestations par les sociétés de chacun des pays concernés. La valeur des prestations concernées correspond à 25% du coût global de l'activité.

## NOTE 13 : Incidences fiscales

### NOTE 13.1. Montants de l'impôt sur les sociétés et des crédits d'impôts imputés :

Ils sont les suivants à la clôture des exercices 2023 et 2022 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
<b>Impôt sur les sociétés et crédits d'impôts imputés</b>		
Impôt sur les sociétés au taux normal	-	-
Impôt sur les sociétés au taux réduit	-	-
Crédit impôt intéressement	-	-
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	-	-
Crédit impôt recherche (1)	-	-
Autres créances		

(1) Ce montant est constaté en charge dans la rubrique « impôts sur les bénéfices »

### NOTE 13.2. Différences temporaires :

Les différences temporaires constatées à la clôture des exercices 2023 et 2022 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
<b>Différences temporaires</b>		
Déficit reportable en avant	126 055	124 729
Provisions pour pertes sur marchés à terme	1 636	3 432
Provisions pour autres risques	0	0
Provisions pour indemnités de fin de carrière	741	677
Provision pour semaine exceptionnelle de congés payés pour 35 ans d'ancienneté	11	16
Contribution sociale de solidarité	107	108
Provision pour pertes de change	43	84
Ecart de conversion	24	48
Divers	0	-729
<b>Total</b>	<b>128 618</b>	<b>128 366</b>

### NOTE 13.3. Situation fiscale :

La situation fiscale à la clôture des exercices 2023 et 2022 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers euros)</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>SITUATION FISCALE</b>		
Déficit reportable en avant	126 055	124 729
Créance de carry-back	-	-
Créance sur crédit d'impôt recherche	-	-
Créance sur crédit d'impôt pour la compétitivité à l'emploi	-	-

### NOTE 14 : Informations sectorielles

Le chiffre d'affaires par zone géographique se répartit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		
France	620	12 697
Communauté Européenne	59 589	54 913
Autres pays	-	-
<b>Total</b>	<b>60 209</b>	<b>67 610</b>

### NOTE 15 : Effectifs

L'effectif actif propre de la société est ventilé dans le tableau ci-dessous :

<b>EFFECTIFS</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Cadres	25	18
Employés et agents de maîtrise	1	2
Techniciens	2	-
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>20</b>

L'effectif inscrit est de 28 salariés au 31 décembre 2023.

### NOTE 16 : Consolidation

Compte tenu du mode de contrôle et de gouvernance de TRS AMDC2, les comptes sont consolidés par mise en équivalence au sein du groupe Thales en 2023 ; les états financiers consolidés sont établis par la société Thales SA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 059 024, et située Tour Carpe Diem 31, place des Corolles – Esplanade Nord – 92400 COURBEVOIE. Ils font l'objet d'une mise en équivalence également dans les comptes de Raytheon.

**NOTE 17 : Information relative à la rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas communiquée dans la mesure où elle reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

**NOTE 18 : Information relative à la rémunération des commissaires aux comptes**

La rémunération des commissaires aux comptes au titre de leur mandat de certification des comptes de l'exercice clos 2023 s'élève à 74 754 euros.

Les autres rémunérations au titre d'autres missions confiées s'élèvent à 6 210 €.

**NOTE 19 : Evènements subséquents**

Au cours du premier trimestre 2024, un client de la Société a fait part de sa volonté d'arrêter par anticipation les travaux en cours sur un des sites. Les négociations avec le Client pour mettre un terme à ce contrat, sur le plan technique comme financier, sont en cours. L'évaluation provisoire des conséquences financières sur le résultat net de la société est estimée entre -600 K€ et -1 200 K€.

Aucun autre évènement subséquent significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2023.

**THALES RAYTHEON SYSTEM AIR AND MISSILE DEFENSE COMMAND AND  
CONTROL SAS –TRS AMDC2**

Société par Actions Simplifiée au capital de 123.840 €  
Siège Social: 1/5, avenue Carnot - 91300 Massy  
EVRY RCS 410 458 624



Pour extrait certifié conforme  
Jean-Christophe BOUTEILLER

**DECISIONS ECRITES DES ASSOCIES DU 10 JUIN 2024**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

**PREMIERE DECISION**

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023, approuvent les comptes de la Société pour cet exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Les Associés prennent acte qu'aucun montant de charges non déductibles relevant de l'article 39-4. du Code Général des Impôts n'a été déclaré.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME DECISION**

Les Associés constatent que l'exercice clos au 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice de trois millions quatre-vingt-sept mille neuf cent trente et un euros et soixante-dix centimes (3.087.931,70 €).

Sur proposition du Président, les Associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- Report à nouveau débiteur ..... (23.975,99) €
- Bénéfice de l'exercice 2023 ..... 3.087.931,70 €
- Affectation à la réserve légale ..... (12.384,00) €
- Report à nouveau créditeur, après affectation ..... **3.051.571,71 €**
- Bénéfice distribuable ..... 3.051.571,71 €
- Distribution de dividendes ..... 2.894.760,00 €  
(374 € par action)
- Report à nouveau créditeur, après distribution de dividende ..... **156.811,71 €**

Le dividende sera mis en paiement au plus tard fin juin 2024 au siège social.

Conformément à la loi, il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME DECISION**

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur la convention visée à l'Article L.227-10 du Code de Commerce, listée ci-dessous, approuve ledit rapport dans toutes ses dispositions :

- Abandon des intérêts financiers consenti par THALES LAS FRANCE SAS en faveur de la Société en date du 25 novembre 2023 à hauteur d'un montant de 2.895.137,25 euros.
- Abandon de créance consenti par THALES LAS FRANCE SAS en faveur de la Société en date du 29 décembre 2023 à hauteur d'un montant de 722.469,00 euros.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME DECISION**

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ces délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.



**Thales-Raytheon Systems Air and Missile Defense  
Command and Control S.A.S.**

**TRS AMDC2**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**



# Thales-Raytheon Systems Air and Missile Defense Command and Control S.A.S. TRS AMDC2

Exercice clos le 31 décembre 2023

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société TRS AMDC2,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TRS AMDC2 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 « Contexte et hypothèse des contrats relatifs au programme ACCS LOC 1 » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incertitudes liées à la fin des contrats ACCS LOC 1.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 7 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

Vincent Gauthier



**THALES RAYTHEON SYSTEMS AIR and MISSILE  
DEFENSE COMMAND AND CONTROL (TRS AMDC2)**

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2023**

**BILAN ACTIF 2023 - TRS AMDC2 - en €**

	Postes	Au 31/12/23			Au 31/12/22
		Brut	Amortis. prov.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (0)				
A	Frais d'établissement				
C	Frais de recherche et de développement				
T	Concessions, brevets et droits similaires	1 781 945,81	1 781 945,81	0,00	0,00
I	Fonds commercial				
F	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en-cours				
	Avances et acomptes sur immo incorporelles				
	<b>Terrains</b>				
	Constructions	766 673,84	766 673,84	0,00	0,00
I	Installations techniques, mat.& outillage industriels	834 466,45	799 102,15	35 364,30	55 596,23
M	Autres immobilisations corporelles	566 458,68	275 798,14	290 660,54	219 628,27
M	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	48 251,24
O	Avances et acomptes				
B					
I	Participations				
L	Créances rattachées à des participations				
I	Autres titres immobilisés				
S	Prêts				
E	Autres immobilisations financières				
	<b>Total I</b>	<b>3 949 544,78</b>	<b>3 623 519,94</b>	<b>326 024,84</b>	<b>323 475,74</b>
	Matières premières & autres approvisionnements				
A	En-cours de production de biens	596,38	0,00	596,38	404,94
C	En-cours de production de services				
T	Produits intermédiaires et finis				
I	Marchandises				
F					
	<b>Sous-total</b>	<b>596,38</b>	<b>0,00</b>	<b>596,38</b>	<b>404,94</b>
C	Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00	0,00	3 296 350,31
I					
R	Créances clients et comptes rattachés	33 494 071,33	0,00	33 494 071,33	45 962 511,68
C	Autres créances	11 010 056,82	0,00	11 010 056,82	11 603 365,50
U	Capital souscrit et appelé, non versé				
L					
A	Valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	0,00
N	Disponibilités	4 850 282,35	0,00	4 850 282,35	20 436 040,25
T					
	Charges constatées d'avance	1 535 182,78	0,00	1 535 182,78	3 220 747,96
	<b>Total II</b>	<b>50 890 189,66</b>	<b>0,00</b>	<b>50 890 189,66</b>	<b>84 519 420,64</b>
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)	43 125,34	0,00	43 125,34	84 292,62
	<b>Total général (0 à V)</b>	<b>54 882 859,78</b>	<b>3 623 519,94</b>	<b>51 259 339,84</b>	<b>84 927 189,00</b>

**BILAN PASSIF 2023 - TRS AMDC2 SAS - en €**

Postes		Au 31/12/23	Au 31/12/22
C	Capital social (Dont versé : 123 840 €)	123 840,00	123 840,00
A	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
P	Ecart de réévaluation		
.	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
P	Réserves réglementées		0,00
R	Autres réserves		
O	Report à nouveau	-23 975,99	-30 880 037,35
P	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 087 931,70	56 061,36
R	Subventions d'investissements		
E	Provisions réglementées		
S			
	<b>Total I</b>	3 187 795,71	-30 700 135,99
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total II</b>	0,00	0,00
	Provisions pour risques	1 679 499,66	3 516 512,17
	Provisions pour charges	823 861,59	744 011,32
	<b>Total III</b>	2 503 361,25	4 260 523,49
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 000 000,00	26 304 204,63
D	Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00
E			
T	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	367 631,96	367 631,96
T			
E	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 775 167,86	72 597 388,78
S	Dettes fiscales et sociales	3 339 856,66	1 219 412,53
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00
	Dettes fiscales (impôt sur les bénéfices)		
	Autres dettes	373 346,75	48 336,67
	Produits constatés d'avance	10 645 196,04	10 697 063,92
	<b>Total IV</b>	45 501 199,27	111 234 038,49
	Ecart de conversion passif	66 983,61	132 763,01
	<b>Total V</b>	66 983,61	132 763,01
	<b>Total général (I à V)</b>	51 259 339,84	84 927 189,00



**COMPTE DE RESULTAT 2023 - TRS AMDC2 SAS - en €**

Postes	Au 31/12/23	Au 31/12/22
Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés	3 181 539,87	42 964,98
Reprises sur provisions	132 926,62	444 783,87
Transferts de charges		
Différences positives de change	258 767,54	365 004,10
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>3 573 234,03</b>	<b>852 752,95</b>
Dotations financières aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées	68 012,36	91 489,54
Différences négatives de change	618 194,33	1 105 287,24
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	105 878,84	228 014,66
	0,00	0,00
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>792 085,53</b>	<b>1 424 791,44</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>2 781 148,50</b>	<b>-572 038,49</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>3 011 075,09</b>	<b>57 992,36</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital : - Produits des cessions d'éléments d'actif - Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice - Autres Plus-values sur cessions d'apports	217 258,64	126 138,00
Reprises sur provisions	0,00	113 984,02
Transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>217 258,64</b>	<b>240 122,02</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital : - Valeur comptable des éléments immobilisés et financiers cédés - Autres	1686,39	115 915,02
	0,00	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions : - Dotations aux provisions réglementées - Dotations aux amortissements - Dotations aux autres provisions	138 715,64	126 138,00
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>140 402,03</b>	<b>242 053,02</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>76 856,61</b>	<b>-1 931,00</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>66 945 287,18</b>	<b>81 690 058,05</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>63 857 355,48</b>	<b>81 633 996,69</b>
<b>5. BENEFICE OU PERTE</b>	<b>3 087 931,70</b>	<b>56 061,36</b>

## **NOTE 1 : Principes comptables mis en œuvre**

Les comptes sociaux annuels de TRS AMDC2 sont établis selon les principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions du Plan Comptable Général, tels que définis dans le règlement ANC n°2016-07 et qui modifie le règlement ANC n°2014-03.

Ces principes sont détaillés dans chacune des notes ci-après.

Les comptes présentés au titre de l'exercice 2023 sont comparables à ceux présentés au titre de l'exercice 2022 dans leurs méthodes d'établissement.

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros (K€) à l'exception des informations par action.

### **NOTE 1.1. Immobilisations incorporelles :**

Les frais d'établissement sont amortis dans un délai maximum de 5 ans.

Les frais de recherche et de développement ne sont jamais immobilisés.

Les logiciels acquis sont amortis sur une durée d'utilisation du bien dans le temps pour répondre aux besoins de l'entreprise ou des clients (à usage interne ou commercial).

### **NOTE 1.2. Immobilisations corporelles :**

La société a intégré les nouvelles dispositions réglementaires au 1er janvier 2005 portant sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs (règlement CRC 2004-06) et leur amortissement ou dépréciation (règlement CRC 2002-10). La société a globalement opté pour l'application de la méthode prospective. La société a appliqué le règlement ANC n°2015-06, modifiant le règlement ANC n°2014-03, portant sur la notion de durée d'utilisation limitée ou non des actifs incorporels et corporels pour qualifier leur caractère immobilisable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à leur valeur d'apport ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) permettant de prendre en compte la dépréciation économique des immobilisations. Les plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés sont comprises dans le « Résultat exceptionnel ».

Les durées et modes habituels d'amortissement pratiqués sont résumés ci-dessous :

- |   |                    |
|---|--------------------|
| - Constructions   | 20 ans L           |
| - Machines-outils, matériels, outillages industriels    | 3 à 10 ans D       |
| - Matériel de transport                                 | 4 et 5 ans L et D  |
| - Mobilier  | 10 ans L           |
| - Matériel administratif                                | 3 à 5 ans D        |
| - Agencement des constructions, installations générales | 5 et 10 ans L et D |

### **NOTE 1.3. Immobilisations financières :**

Les dépôts bancaires à terme qui ne peuvent être débloqués et qui ne peuvent être remboursés dans un bref délai sont considérés comme des créances et à ce titre classés en immobilisations financières.

### **NOTE 1.4. Stocks et en-cours :**

Les stocks sont évalués à leur coût de revient. Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient devient supérieur à la valeur nette de réalisation, notamment en raison de leur obsolescence ou de leurs perspectives de vente. Les en-cours, produits semi-finis et produits finis sont évalués au coût direct des matières premières, de la main d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels et de tous les autres coûts directement affectables aux contrats. Conformément à la pratique de ce type d'industrie, les en-cours incluent des coûts qui se rapportent à des contrats dont les cycles de production excèdent une année.

### **NOTE 1.5. Créances à moyen et long terme :**

Les créances à moyen et long terme non productives d'intérêts ou productives d'un intérêt à un taux préférentiel font l'objet d'une actualisation.

Une dépréciation est constituée sur la base de la meilleure estimation possible du risque de recouvrabilité de ces créances, dès lors que leur valeur nominale devient inférieure à leur valeur nette de réalisation.

### **NOTE 1.6. Valeurs mobilières de placement :**

La trésorerie disponible en Euros est placée sous forme de parts de fonds commun de placement. Les cessions sont enregistrées selon la méthode FIFO dans le « Résultat financier ».

### **NOTE 1.7. Provisions pour risques et charges :**

La société procède au recensement et à la revue régulière des litiges en cours et constitue le cas échéant des provisions comptables jugées raisonnables.

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, qui sont nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation est incertaine.

Il s'agit essentiellement des risques et charges suivants :

- **Pertes à terminaison sur contrats de longue durée**

Ces provisions couvrent les pertes probables sur contrats en carnet de commandes ou en cours. Elles sont constituées au cours de l'exercice où la perte devient prévisible et pour la totalité de celle-ci.

- **Pénalités sur travaux facturés :**

Ces provisions sont comptabilisées à hauteur du risque prévisible, que les pénalités aient ou non été précomptées par le client.

- **Retraite du personnel :**

La société provisionne les indemnités de fin de carrière. La méthode retenue prend en compte les droits acquis à la date d'évaluation et les évolutions futures des salaires.

- **Médaille du travail et semaine exceptionnelle de congés payés pour 35 ans d'ancienneté :**

Les engagements de la société vis-à-vis de ses salariés sur des avantages à long terme tels que les médailles du travail et la semaine des 35 ans d'ancienneté sont provisionnés dans les comptes.

- **Autres risques :**

Voir Note 3.

**NOTE 1.8. Contrats de longue durée :**

Le chiffre d'affaires portant sur les contrats à long terme est dégagé au fur et à mesure de l'avancement des dépenses en application de la méthode à l'avancement.

Si des produits sont facturés sans que la totalité des travaux soit achevée, des produits constatés d'avance sont comptabilisés.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue. L'estimation des travaux restant à effectuer ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsqu'il est hautement probable que celles-ci seront acceptées par le client.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

Les paiements partiels reçus sur contrats à long terme sont présentés en « Avances et acomptes reçus sur commandes en cours ».

**NOTE 1.9. Comptabilisation des opérations en devises :**

- **Dettes et créances en devises :**

Pour les contrats portant sur l'activité historique de la société, les dettes et créances en devises sont converties en Euros sur la base du cours de change à la clôture, l'écart étant porté dans un compte d'ordre à l'actif ou au passif du bilan selon qu'il s'agisse d'une perte ou d'un profit potentiel.

Les écarts de change défavorables font l'objet de provisions pour risques dotées pour leur totalité sur l'exercice de leur constatation.

Les résultats dégagés sur les opérations de change ont été comptabilisés en résultat financier.

Pour les contrats OTAN, ces derniers prévoient des paiements en devises et des lots sous-traités dans ces mêmes devises. Ainsi, à terminaison, il n'existe pas de risque de change. En outre, les clauses contractuelles

avec les fournisseurs prévoient une concomitance des échéances de décaissements avec celles des encaissements du client, permettant un raisonnement similaire à un positionnement net global en devises.

- **Comptes bancaires en devises :**

Les comptes bancaires en devises sont évalués au dernier cours de change au comptant. Les écarts de change sur les comptes bancaires sont constatés en résultat financier.

**NOTE 1.10. Impôt sur les bénéfices :**

L'impôt comptabilisé en charge correspond au seul impôt exigible. Il n'est pas tenu compte de l'impôt différé résultant de différences temporaires entre le résultat comptable et la base de calcul de l'impôt sur les sociétés.

**NOTE 1.11. Principales sources d'estimation :**

La préparation des comptes de la société conduit à effectuer des estimations et à retenir des hypothèses qui ont une incidence sur l'évaluation des résultats, des actifs et des passifs. Ces estimations sont fondées sur son expérience passée et intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture ainsi que les informations disponibles à la date de préparation des états financiers.

Dans le contexte économique mondial actuel, le degré de volatilité et le manque de visibilité sont historiquement élevés. Certains faits et circonstances à venir pourraient en conséquence conduire à des changements d'estimations ou d'hypothèses qui affecteraient la situation financière et le compte de résultat, en particulier sur les sujets suivants :

- **Contrats de construction**

La comptabilisation des produits et charges relatifs aux contrats de construction est basée sur l'estimation des résultats à terminaison de ces contrats (note 3). Ces estimations sont réalisées par les personnes en charge sous le contrôle de la Direction Générale, selon les procédures en vigueur.

- **Retraites et autres avantages à long terme**

Les engagements de retraite sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles selon les modalités décrites dans la note 7. Les hypothèses actuarielles retenues par la société (taux d'actualisation, rendement attendu des placements, augmentations futures des salaires, taux de rotation du personnel, table de mortalité...) sont revues chaque année avec les actuaires du groupe Thales.

- **Risques et litiges**

La société procède au recensement et à la revue régulière des litiges en cours, et constitue le cas échéant des provisions comptables jugées raisonnables. Les incertitudes éventuelles relatives aux litiges en cours sont décrites dans la note 7.

**NOTE 2 : Faits significatifs de l'exercice 2023**

Pour le contrat ISS, la version RC9 a été déployée sous différentes formes sur la plupart des sites ACCS Solaris. Une première version ISS x86 a été développée en partant de la version Addendum 3 PSA et avec des évolutions supplémentaires.

Pour le contrat Réplication, le Portugal a terminé le déploiement du VCS et terminera la phase de garantie fin 2024. L'avenant attendu pour la clôture des activités sur le site de Boleslav a été retardé à début 2024. Les activités opérationnelles ont continué sur les sites de Larissa en Grèce, de Veszprem en Hongrie et d'Eskisehir en Turquie. Il est prévu qu'elles se terminent au 1er trimestre 2024 et doivent être suivies par des phases de garantie. Des discussions engagées début 2024 pourraient permettre une clôture anticipée de certains sites Réplication.

Le contrat Addendum 3 a réussi le jalon principal Provisional Site Acceptance (PSA) en avril 2023 dont la phase de garantie a été clôturée le 6 janvier 2024. Les travaux résiduels se concentrent sur le dernier jalon contractuel de la Final Site Acceptance (FSA).

### **NOTE 3 : Contexte et hypothèse des contrats relatifs au programme ACCS LOC1**

Pour rappel, les accords entre les deux actionnaires de la Société prévoient une répartition spécifique des pertes sur les sites français du contrat ACCS LOC1 (site de validation de Lyon-Mont-Verdun et site de Replication de Cinq-Mars-La-Pile) à partir du 31 décembre 2017. Les pertes à terminaison du contrat ACCS LOC1 incluant les provisions pour risques et pénalités de retard prises en compte par la société au 31 décembre 2017 s'élevaient à (297) M€ (date de référence). Pour les pertes à terminaison supplémentaires et jusqu'à (50) M€ sur les sites français du contrat ACCS LOC1, deux tiers des pertes seront supportées par Thales tandis que les pertes restantes seront supportées par Raytheon. Si les pertes supplémentaires sont supérieures à 50 millions d'euros sur les sites français du contrat ACCS LOC1, Thales doit prendre en charge le montant des pertes excédant 50 M€. Les discussions avec la DGA sur les conditions de clôture des contrats France 1999 et 2008 se sont conclues définitivement au cours de l'année 2021.

Le contrat Replication a franchi de nouveaux jalons significatifs en 2023 mais les incertitudes liées à la fin de ce contrat demeurent importantes. Dans ce cadre, la société dispose d'une enveloppe de provision pour risques programmes de 1,3 M€ afin de couvrir ces risques.

Au cours de l'exercice 2023, une perte complémentaire de (2,1) M€ a été constatée sur le contrat ACCS LOC1, supportées à 67% par Thales et la partie restante par Raytheon.

Au 31 décembre 2023, le scénario retenu par la société conduit à une perte à terminaison estimée à 364,6 m€ (au taux de change initial\*) et inclut 1,3 millions d'euros de provisions pour risques programmes.

La fourchette des risques est comprise entre 1,3 M€ et 6,2 M€ conduisant à une perte comprise entre 364,6 M€ et 370,8 M€ (au taux de change initial \*).

\*Taux de change initial LOC1 (« taux de change initial ») est défini comme suit :

<b>INITIAL EXCHANGE RATE - LOC1</b>	<b>USD</b>	<b>GBP</b>
CORE	0,93327	1,50195
CORE - HW upgrade & Ger. HW upgrade	0,74074	
REPLICATIONS	0,70530	1,43510

## NOTE 4 : Actif immobilisé

### NOTE 4.1. Etat de l'actif immobilisé :

Les variations ayant affecté, au cours de l'exercice, la valeur brute des diverses rubriques de l'actif immobilisé, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Actif immobilisé	01/01/2023	Acquisitions	Cessions	Reclassements - Mouvements de poste à poste	31/12/2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 782</b>				<b>1 782</b>
Concessions, brevets et droits similaires	1 782				1 782
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 499</b>	<b>305</b>	<b>1 455</b>	<b>181</b>	<b>2 167</b>
Constructions	859		92		767
Installations techniques, matériel & outillage industriel	2 052		1 218		834
Installations générales, agencements, aménagements divers	0				0
Matériel de bureau informatique, mobilier	539	172	145		566
Immobilisations corporelles en cours	48	133		181	0
Immobilisations financières	0				0
<b>Total</b>	<b>5 281</b>	<b>305</b>	<b>1 455</b>	<b>181</b>	<b>3 950</b>

### NOTE 4.2. Etat des amortissements :

Les variations ayant affecté, au cours de l'exercice, les amortissements des immobilisations, sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Amortissement	01/01/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassements - Mouvements de poste à poste	31/12/2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 782</b>				<b>1 782</b>
Concessions, brevets et droits similaires	1 782				1 782
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 175</b>	<b>120</b>	<b>1 453</b>		<b>1 842</b>
Constructions	859		92		767
Installations techniques, matériel & outillage industriel	1 996	20	1 217		799
Installations générales, agencements, aménagements divers	36	21			57
Matériel de bureau informatique, mobilier	284	79	144		219
<b>Total</b>	<b>4 957</b>	<b>120</b>	<b>1 453</b>	<b>0</b>	<b>3 624</b>

#### NOTE 4.3. Autres commentaires concernant l'actif immobilisé :

La société ne consent aucune avance ni aucun crédit à ses dirigeants sociaux.

#### NOTE 5 : Actif circulant

Les avances et acomptes versés sur commandes s'élèvent à 0 K€.

Les créances clients sont toutes à moins d'un an sauf les retenues de garanties sur le client France qui seront réglées à la fin de la période de garantie.

D'un montant de 33 494 Keuros, elles sont constituées :

- de factures à établir (avancement des contrats) pour 22 174 Keuros ;
- de factures établies pour 10 236 Keuros (dont 644 Keuros avec des entreprises liées) ;
- des retenues de garanties sur le client France pour 1 084 Keuros.

Les autres créances s'élèvent à 11 010 Keuros et sont principalement constituées :

- d'avances consenties au personnel pour 13 Keuros (créances à plus d'un an pour 0 Keuros) ;
- de créances de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi pour 0 Keuros (créances à plus d'un an pour 0 Keuros) ;
- de créances de TVA française pour 10 173 Keuros ;
- de créances diverses pour 824 Keuros ;

Les disponibilités sont constituées d'Euros ainsi que de Dollars US et de Livres Sterling placés sur des comptes bancaires en devises rémunérés.

Les valeurs mobilières de placement concernent des fonds communs de placement.

#### NOTE 6 : Capitaux propres

Les variations ayant affecté les capitaux propres dans l'exercice sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous :

Capitaux propres	01/01/2023	Affectation du Résultat 2022	Augmentation de capital	Diminution de capital	Résultat 2023	31/12/2023
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Capital social	124		30 800	-30 800		124
Prime de fusion	-					-
Réserve légale	-					-
Réserve indisponible	-					-
Report à nouveau	-30 880	56		30 800		-24
Résultat de l'exercice	56	-56			3 088	3 088
<b>Total</b>	<b>-30 700</b>	<b>-</b>	<b>30 800</b>	<b>-</b>	<b>3 088</b>	<b>3 188</b>

Au 31 décembre 2023, le capital social est divisé en 7.740 actions d'une valeur nominale de 16 Euros. Il est détenu à 50 % par Thales LAS France, en France et à 50% par Raytheon Mena Group Limited, au Royaume Uni.

Par Décision Collective des Associés en date du 13 novembre 2023, il a été procédé à :

- une augmentation du capital social de 30 800 Keuros pour le porter de 124 Keuros à 30 924 Keuros par émission de 1 925 000 actions nouvelles de 16 euros chacune.
- puis une réduction du capital social de 30 800 Keuros par voie d'annulation de 1 925 000 actions. Cette réduction du capital a été réalisée par imputation à concurrence de 30 800 Keuros sur les pertes telles qu'elles apparaissent au report à nouveau débiteur, après affectation du résultat de l'exercice 2022.

**NOTE 7 : Provisions pour risque et charge**

Les variations ayant affecté les provisions pour risques et charges dans l'exercice sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous :

Provisions	01/01/2023	Dotations	Reprise provisions utilisées	Reprise provision non utilisée	31/12/2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Provisions pour risque</b>	<b>3 517</b>	<b>140</b>	<b>1 977</b>	<b>0</b>	<b>1 679</b>
Provisions pour pertes sur marchés à terme	3 432	97	1 893		1 636
Provisions pour pénalités de retard	0				0
Provisions pour perte de change	84	43	84		43
Provisions pour autres risques	0				0
<b>Provisions pour charge</b>	<b>744</b>	<b>204</b>	<b>124</b>	<b>0</b>	<b>824</b>
Provisions pour pensions et obligations similaires (1)	744	204	124		824
<b>Total</b>	<b>4 261</b>	<b>344</b>	<b>2 101</b>	<b>0</b>	<b>2 503</b>

(1) Provisions pour pensions et obligations similaires : Ce poste comprend :

- 741 Keuros au titre des indemnités de fin de carrière ;
- 72 Keuros au titre des médailles du travail ;
- 11 Keuros au titre de la semaine exceptionnelle de congés payés pour 35 ans d'ancienneté.

• **Engagements de retraite et autres avantages au personnel :**

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme sont estimés sur des bases statistiques et actuarielle. Les hypothèses actuarielles retenues par la société (taux d'actualisation, rendement attendu des placements, augmentations futures des salaires, taux de rotation du personnel, tables de mortalité...) sont revues chaque année avec les actuaires du groupe Thales.

Le financement des retraites repose essentiellement sur des régimes de sécurité sociale de base (Sécurité sociale, régimes complémentaires obligatoires tels que l'ARRCO, l'AGIRC...) pour lesquels la charge de l'entreprise se limite aux cotisations versées. Celles-ci sont enregistrées dans l'exercice où elles sont encourues.

La société accorde à ses salariés des indemnités de fin de carrière ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail et semaine exceptionnelle de congés payés l'année où le salarié atteint ses 35 ans d'ancienneté dans le Groupe).

Conformément aux dispositions de la recommandation ANC 2013-02, ces avantages qualifiés de régimes à prestations définies, sont provisionnés dans les comptes sur la base d'une évaluation actuarielle, selon la méthode des unités de crédit projetées et en prenant en compte les évolutions de salaire. Cette méthode, qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des avantages auxquels ses états de service lui donneront droit à la date prévue, intègre des hypothèses d'actualisation financière, d'inflation, de mortalité, de rotation du personnel...

Afin de donner une meilleure information sur ses engagements liés aux indemnités de départ à la retraite, la Société a décidé d'appliquer la mise à jour du 5 novembre 2021 de la Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables. Elle a changé de méthode au 1er janvier 2021 en répartissant les droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

La société comptabilise ces régimes selon les modalités suivantes :

- Le coût des services rendus, représentatif de l'accroissement de l'engagement sur l'exercice, est enregistré en résultat d'exploitation ;
- La charge de désactualisation de l'engagement net, ainsi que les gains et pertes actuariels résultant de l'incidence des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur l'engagement net, sont enregistrés en résultat financier ;
- L'incidence des modifications de régimes issues de renégociations des avantages accordés affecte le résultat exceptionnel.

La répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies a les caractéristiques suivantes :

- les droits sont payables à la date de départ en retraite du salarié, sous réserve qu'il soit présent dans l'entreprise à cette date
- et
- le montant dépend de l'ancienneté du salarié à la date de départ en retraite
- et
- les droits sont plafonnés après un certain nombre d'années d'ancienneté avant le départ en retraite

L'application de cette décision conduit à répartir les droits projetés non pas sur la durée de présence des salariés dans l'entreprise mais sur les dernières années d'acquisition des droits en tenant compte le cas échéant des paliers d'acquisition.

Les provisions pour retraite et autres avantages au personnel s'analysent comme suit :

Provisions	2023			2022		
	Indemnités de fin de carrière	Avantages à long terme	Total	Indemnités de fin de carrière	Avantages à long terme	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Provision au 1er janvier (I)</b>	<b>-528</b>	<b>-52</b>	<b>-580</b>	<b>-1 087</b>	<b>-95</b>	<b>- 1 182</b>
<b>Coût normal de la période (a)</b>	<b>-35</b>	<b>-5</b>	<b>-40</b>	<b>-54</b>	<b>-6</b>	<b>-60</b>
Charge d'intérêt	-23	-2	-25	-7	-1	-8
Rendement attendu des placements	-	-	-	-	-	-
Amortissement des modifications de régimes	-	-	-	-	-	-
Gains – pertes actuarielles	40	9	49	387	26	413
<b>Total résultat financier (b)</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>24</b>	<b>381</b>	<b>25</b>	<b>406</b>
<b>Charge totale de la période (II) = (a) + (b)</b>	<b>-18</b>	<b>2</b>	<b>-16</b>	<b>327</b>	<b>19</b>	<b>346</b>
<b>Prestations et contributions versées (III)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>102</b>	<b>3</b>	<b>105</b>
<b>Autres (IV)</b>	<b>-387</b>	<b>-42</b>	<b>-428</b>	<b>131</b>	<b>21</b>	<b>152</b>
<b>Provision au 31 décembre (I)+(II)+(III)+(IV) (1)</b>	<b>-933</b>	<b>-92</b>	<b>-1 025</b>	<b>-528</b>	<b>-52</b>	<b>-580</b>

(1) Correspond aux engagements

Les hypothèses actuarielles utilisées pour la détermination des engagements sont les suivantes :

	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation	3,12%	3,71%
Taux d'inflation	2,22%	2,35%
Taux moyen d'augmentation des salaires	3,81%	3,94%
Espérance de durée de vie active moyenne résiduelle	6,76	12,62

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par les entreprises de première catégorie de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

#### NOTE 8 : Dettes

Les avances et acomptes clients d'un montant de 368 Keuros sont imputables selon les termes de livraisons des contrats. Le montant à plus d'un an ne peut être précisé compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les dates effectives de livraisons.

Les dettes fournisseurs d'un montant de 23 212 Keuros sont constituées :

- de charges à payer pour un montant de 21 094 Keuros (dont 20 291 Keuros avec des entreprises liées) constituées essentiellement de charges sur contrats, de charges de personnel et de charges de fonctionnement ;
- de factures reçues pour 2 118 Keuros (dont 1 208 Keuros avec des entreprises liées).

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit concernent une facilité de crédit de 6 000 Keuros.

Les autres dettes s'élèvent à 373 Keuros.

#### **NOTE 9 : Produits et charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance d'un montant de 1 512 Keuros sont essentiellement constituées de charges de sous-traitance et de charges de maintenance.

Les produits constatés d'avance d'un montant de 10 645 Keuros correspondent à une partie du chiffre d'affaires facturé.

#### **NOTE 10 : Ecart de conversion**

Les écarts de conversion actif d'un montant total de 43 Keuros portent sur :

- Les créances clients pour 33 Keuros.
- Les dettes fournisseurs pour 10 Keuros,

Les écarts de conversion passif d'un montant total de 67 Keuros portent sur :

- Les créances clients pour 64 Keuros.
- Les créances fournisseurs pour 3 Keuros.

#### **NOTE 11 : Parties liées**

Il n'est pas fait mention de transactions avec les parties liées autres que celle mentionnée ci-après car ces dernières ont été conclues à des conditions normales de marché ou parce qu'elles ne font pas partie du champ des transactions à mentionner.

Pour rappel, afin d'assurer la continuité de l'exécution du programme Air Command and Control Systems Level of Capability 1 (ACCS LOC 1) et compte tenu du changement de périmètre du contrat par rapport à la situation initiale, il a été décidé que Thales LAS France, en tant que sous-traitant et actionnaire de TRS AMDC2, supporte une partie des conséquences financières liées à ce changement.

Ainsi, deux conventions ont été conclues au cours de l'exercice 2023 entre les sociétés Thales LAS France SAS et TRS AMDC2.

Ces décisions se traduisent dans les comptes de l'exercice 2023 de la société par un abandon de créance de 723 Keuros enregistré en "Autres produits d'exploitation" et une annulation de charges à payer fournisseurs s'élevant à 2 895 Keuros, correspondant à des intérêts de retard.

## NOTE 12 : Engagement hors bilan

Les engagements financiers à la clôture des exercices 2023 et 2022 sont détaillés dans le tableau ci-dessous:

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2023	31/12/2022
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>47 357</b>	<b>47 357</b>
<u>Engagements irrévocables :</u>			
Loyers à verser (inclus engagements véhicules stés)	EUR	1 078	1 078
<u>Engagements financiers donnés :</u>			
Cautions bancaires (1)	EUR	41 814	41 814
	USD	4 381	4 381
	GBP	84	84
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>47 279</b>	<b>47 279</b>
<u>Engagements commerciaux reçus</u>	EUR	0	0
<u>Engagements financiers reçus</u>	EUR	41 814	41 814
	USD	4 381	4 381
	GBP	84	84
Garantie sur facilité de crédit (2) (montant autorisé)		1 000	1 000

(1) dont cautions de bonne exécution à hauteur de 45 877 Keuros ; de la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, TRS AMDC2 s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager son client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution.

(2) La société bénéficie actuellement d'une ligne de crédit (6 M€). Cette dernière a été renouvelée le 29 décembre 2023 pour une durée d'un mois renouvelable.

Les deux maisons mères Thales et Raytheon garantissent chacune à hauteur de 50 % le montant de découvert bancaire accordée par une banque, ainsi que les garanties fournies par TRS AMDC2 à l'OTAN. Par ailleurs, au titre du contrat NCIA, des contrats nationaux signés sur l'exercice 2000 et des 11 premiers sites de répliation attribués en 2009, la société s'est engagée vis-à-vis de l'OTAN à faire réaliser une partie des prestations par les sociétés de chacun des pays concernés. La valeur des prestations concernées correspond à 25% du coût global de l'activité.

## NOTE 13 : Incidences fiscales

### NOTE 13.1. Montants de l'impôt sur les sociétés et des crédits d'impôts imputés :

Ils sont les suivants à la clôture des exercices 2023 et 2022 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
<b>Impôt sur les sociétés et crédits d'impôts imputés</b>		
Impôt sur les sociétés au taux normal	-	-
Impôt sur les sociétés au taux réduit	-	-
Crédit impôt intéressement	-	-
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	-	-
Crédit impôt recherche (1)	-	-
Autres créances		

(1) Ce montant est constaté en charge dans la rubrique « impôts sur les bénéfices »

### NOTE 13.2. Différences temporaires :

Les différences temporaires constatées à la clôture des exercices 2023 et 2022 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
<b>Différences temporaires</b>		
Déficit reportable en avant	126 055	124 729
Provisions pour pertes sur marchés à terme	1 636	3 432
Provisions pour autres risques	0	0
Provisions pour indemnités de fin de carrière	741	677
Provision pour semaine exceptionnelle de congés payés pour 35 ans d'ancienneté	11	16
Contribution sociale de solidarité	107	108
Provision pour pertes de change	43	84
Ecart de conversion	24	48
Divers	0	-729
<b>Total</b>	<b>128 618</b>	<b>128 366</b>

### NOTE 13.3. Situation fiscale :

La situation fiscale à la clôture des exercices 2023 et 2022 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
<b>SITUATION FISCALE</b>		
Déficit reportable en avant	126 055	124 729
Créance de carry-back	-	-
Créance sur crédit d'impôt recherche	-	-
Créance sur crédit d'impôt pour la compétitivité à l'emploi	-	-

### NOTE 14 : Informations sectorielles

Le chiffre d'affaires par zone géographique se répartit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		
France	620	12 697
Communauté Européenne	59 589	54 913
Autres pays	-	-
<b>Total</b>	<b>60 209</b>	<b>67 610</b>

### NOTE 15 : Effectifs

L'effectif actif propre de la société est ventilé dans le tableau ci-dessous :

<b>EFFECTIFS</b>	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	25	18
Employés et agents de maîtrise	1	2
Techniciens	2	-
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>20</b>

L'effectif inscrit est de 28 salariés au 31 décembre 2023.

### NOTE 16 : Consolidation

Compte tenu du mode de contrôle et de gouvernance de TRS AMDC2, les comptes sont consolidés par mise en équivalence au sein du groupe Thales en 2023 ; les états financiers consolidés sont établis par la société Thales SA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 059 024, et située Tour Carpe Diem 31, place des Corolles – Esplanade Nord – 92400 COURBEVOIE. Ils font l'objet d'une mise en équivalence également dans les comptes de Raytheon.

**NOTE 17 : Information relative à la rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas communiquée dans la mesure où elle reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

**NOTE 18 : Information relative à la rémunération des commissaires aux comptes**

La rémunération des commissaires aux comptes au titre de leur mandat de certification des comptes de l'exercice clos 2023 s'élève à 74 754 euros.

Les autres rémunérations au titre d'autres missions confiées s'élèvent à 6 210 €.

**NOTE 19 : Evènements subséquents**

Au cours du premier trimestre 2024, un client de la Société a fait part de sa volonté d'arrêter par anticipation les travaux en cours sur un des sites. Les négociations avec le Client pour mettre un terme à ce contrat, sur le plan technique comme financier, sont en cours. L'évaluation provisoire des conséquences financières sur le résultat net de la société est estimée entre -600 K€ et -1 200 K€.

Aucun autre évènement subséquent significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2023.